



Crédit conso renouvelable et retraite

Par **Bri 34**, le **25/06/2021** à **02:32**

bonjour merci beaucoup pour votre réponse

j'ai un crédit renouvelable depuis plus de vingt ans il m'a permis d'avoir un peu d'argent lorsque j'ai été embêté pour payer une facture même pour manger un cercle vicieux puisque j'ai toujours ce crédit et aujourd'hui à la retraite les 200€ euros mensuel de remboursement sont difficiles je possède rien ni logement ni voiture quel est le risque de l'arrêt des remboursements car pour prêter ils sont agréables mais pour dire que je n'y arrive plus c'est pas le même accueil alors j'ai envie de plus demander quoique ce soit et faire le mort à 64 ans et en mauvaise santé... pour les 2/3 ans qui me restent je rêve de plus y penser mais le harcèlement qui m'attend..

merci beaucoup pour votre aide cordialement

Par **P.M.**, le **25/06/2021** à **08:57**

Bonjour,

L'organisme de crédit peut vous poursuivre et obtenir un titre exécutoire lui permettant de faire effectuer des saisies sur vos pensions et/ou votre mobilier...

Par **miyako**, le **25/06/2021** à **19:39**

Bonsoir,

Si votre pension est insaisissable, que vous n'avez rien à vous, ni biens immobiliers et que vous soyez **réellement insolvable**??? Mais vous aurez des visites d'huissiers, du courrier de relance, une ordonnance en injonction de payer et **des frais bancaires de 100€ en cas de saisie attribution sur votre compte bancaire**, ce que ne manquera pas de faire l'huissier porteur d'un titre exécutoire. En plus vos héritiers, risquent d'avoir des problèmes, sauf si ils renoncent à la succession.

Cordialement

Par **P.M.**, le **25/06/2021** à **21:04**

Bonjour,

On se demande pourquoi les pensions de retraite seraient insaisissables...

Une partie des meubles sont saisissables et je ne pense pas que vous viviez dans une caverne...

Par **miyako**, le **26/06/2021** à **15:02**

Bonjour,

Les pensions CNAVTS et complémentaires inférieures aux RSA sont non saisissables .Certaines allocations également.

Il vaut mieux éviter ce genre de situation .

Cordialement

Par **P.M.**, le **26/06/2021** à **15:57**

Bonjour,

C'est le barème des saisie sur rémunérations qui est applicable sur les pensions de retraite mais cela ne veut pas dire qu'elles sont insaisissables même s'il est laissé un certain montant...

Autant dire que dans ce cas où la personne à des pensions inférieures à 565,34 € par mois pour rembourser 200 €, elle est en situation de surendettement...